

MOTION PROPOSÉE PAR LES ÉLUS DE LA COORDINATION RURALE RELATIVE À LA CRISE DES ENGRAIS AZOTÉS

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, réunie en Session le 25 novembre 2022 au SAFRAN, à PANAZOL, sous la présidence de Bertrand VENTEAU,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Disposant du quorum pour délibérer,

CONSIDÉRANT QUE :

- ✓ le prix des engrais azotés a été multiplié par plus de trois et reste considérablement élevé depuis le mois d'octobre 2021 ;
- ✓ le surcoût engendré par cette envolée des prix est de l'ordre de 300 € par hectare ;
- ✓ le chiffre d'affaires moyen par hectare se situe autour de 1 500 € et la marge nette est de l'ordre de 200 € (avec d'importantes variations suivant la culture, les prix et les rendements) ;
- ✓ d'après le rapport de l'Observatoire de la formation des Prix et des Marges 2021 (OFPM), en blé, sur les 10 dernières années, une fois déduit 1,1 SMIC de revenu pour les agriculteurs il reste en moyenne 30 €/ha !

CONSIDÉRANT ENFIN QUE :

- ✓ cette situation risque d'avoir des conséquences dramatiques sur la production agricole et alimentaire, tant au niveau national qu'au niveau mondial, sur les rendements et les assolements, et qu'il s'agit d'un enjeu de souveraineté alimentaire pour la France et l'Europe ;

DEMANDE QUE :

- ✓ tout soit mis en œuvre pour mettre un terme à la spéculation sur les engrais azotés et notamment :
 - la suspension temporaire de tous les freins à l'importation et des taxes antidumping ;
 - de faire la lumière sur l'état réel des capacités de production, les flux et les stocks d'engrais.
- ✓ les conséquences possibles de cette crise des engrais soient anticipées au plus vite, pour maximiser la production et le revenu des agriculteurs malgré les difficultés prévisibles ;
- ✓ des mesures temporaires de soutien direct à l'industrie des engrais soient mises en œuvre, comme par exemple : un prix du gaz plafonné pour ce secteur, comme c'est le cas pour les particuliers ou encore un prix des engrais soutenu par l'État avant l'achat par les agriculteurs ;
- ✓ en dernier ressort, si les solutions précédentes n'ont pas fonctionné : tous les moyens soient mis en œuvre pour sauver les trésoreries des agriculteurs les plus exposés via des soutiens directs, chèque engrais ou autres.

DEMANDE ÉGALEMENT QUE :

- ✓ à moyen terme, tout soit mis en œuvre pour protéger les agriculteurs de nouvelles crises, notamment par la mise en place de mesures de développement de la production nationale d'engrais et en favorisant l'autonomie des exploitations, tout en garantissant la productivité et la protection de l'environnement (protéines végétales, agriculture de conservation, etc...), via une politique de prix rémunérateurs.

Cette motion est approuvée.

Certifiée conforme,

À PANAZOL, le 25 novembre 2022

LE PRÉSIDENT,

B. VENTEAU.